



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV. 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

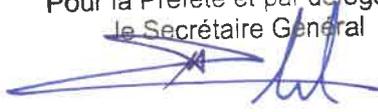
ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 1

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUELEMENT INTÉGRAL

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer provisoirement ou définitivement n'importe quel membre titulaire issu de la même liste.

Commune	Arrondissement	Conseillers municipaux issus de la liste majoritaire			Premier conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges	Second conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le troisième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges
		Suppléants éventuels				
WEITBRUCH	Haguenau-Wissembourg	Liste « WEITBRUCH CONSTRUIRE L'AVENIR ENSEMBLE »			Liste « WEITBRUCH 2020 »	
		Madame Brigitte RIEHL Monsieur Bruno SCHNEIDER	Monsieur Bruno DEBUS Monsieur Mathieu SCHNEIDER	Madame Véronique KOST Madame Murielle HERRMANN	Monsieur Philippe SPITZ	Madame Gaëlle ZELLER-RUTTER
WEYERSHEIM	Haguenau-Wissembourg	Liste « POUR WEYERSHEIM AVEC VOUS »			Liste « UNIR NOS IDEES POUR WEYERSHEIM »	
		Madame Michelle WEEBER Monsieur Bernard ALBECKER	Monsieur Stéphane RICK	Madame Aline HILD	Madame Fabienne SORG Madame Edwige VATRY	Monsieur Didier JUNG
WILLGOTTHEIM	Saverne	Liste « L'ENTHOUSIASME D'AGIR POUR WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM »			Liste « VIVRE NOTRE COMMUNE »	
		Monsieur Jean-Marc KOEBERLE	Madame Fanny LEBERQUIER	Monsieur Denis WEBER	Monsieur Emmanuel RUFFENACH	Madame Estelle LUTZ
WINGEN-SUR-MODER	Saverne	Liste « Wingen pour tous, tous pour Wingen »			Liste « Une nouvelle ère pour Wingen sur Moder »	
		Madame Sylvie PFEIFER Madame Catherine FRANCOIS	Monsieur Christian LEININGER Monsieur Nicolas BARIDO	Madame Florence LEININGER Monsieur Sébastien JOAN	Monsieur Jean-Marie KLEIN Madame Séverine DETTWILLER	Madame Dominique SCHMITT-MERX
WISSEMBOURG	Haguenau-Wissembourg	Liste « WAW ! CHANGEONS ENSEMBLE AVEC SANDRA FISCHER-JUNCK »			Liste « CONTINUONS ENSEMBLE »	
		Monsieur Serge WOZIWODA Monsieur Serge FRISON	Madame Sylvia WITZ Madame Anne JOEDICKE	Madame Josiane LUDWIG Monsieur Thierry VOGEL	Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF Madame Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER	Madame Isabelle MATTER Madame Rim MARZOUK-JABALLAH
WOERTH	Haguenau-Wissembourg	Liste « WOERTH DYNAMIQUE, GARDONS LE CAP ! »			Liste « WOERTH CAP 2026 »	
		Madame Martine CRONMULLER	Madame Céline DE HATTEN	Madame Christelle SCHMITT	Monsieur Denis MULLER	Monsieur Christophe KOEHL
WOLFISHEIM	Strasbourg	Liste « TOUS ENSEMBLE POURSUIVONS L'ELAN »			Liste « WOLFISHEIM DYNAMIQUE ET CITOYENNE »	
		Madame Renée PINGET-SUSTRANCK Monsieur Bernard MERTZ	Madame Christiane BOMBARDIER Madame Christine LUTTER	Madame Françoise CARBIENER Madame Christelle HUSS	Madame Martine BRUCKMANN Madame Murielle STRICHER-CADIEU	Monsieur Jérémy BERTHELOT Madame Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA